

Calendrier 2024 – AFFECTATIONS EN 6^{ème}

Dates	Opérations à effectuer		Fait
Avant le vendredi 2 février	dans ONDE	S'assurer de la mise à jour des élèves susceptibles d'entrer en 6 ^{ème} (CM2, CM1 en passage anticipé, ULIS) : <ul style="list-style-type: none"> • adresses validées • langues vivantes saisies 	
A savoir : entre le 5 et le 9 février, tous les élèves de CM2 enregistrés dans ONDE sont importés dans Affelnet 6 ^{ème} par la DSDEN ; toutes les modifications ou les arrivées ultérieures devront donc être importées individuellement dans Affelnet.			
Du lundi 12 février (pas avant) au mardi 5 mars	dans AFFELNET	-vérifier la liste des CM2 importés	
		-importer le cas échéant les élèves <u>hors CM2</u> susceptibles d'entrer en 6 ^{ème} (CM1, ULIS,...)	
		- éditer et remettre aux familles le volet 1 pour qu'elles vérifient et corrigent les données préremplies	
		-saisir les modifications éventuelles au retour des volets 1	
		-vérifier la langue vivante enseignée à l'école	
Du mercredi 6 mars (pas avant) au mercredi 27 mars	dans AFFELNET	- éditer et remettre aux familles le volet 2 pour qu'elles indiquent leurs vœux	
		-saisir les vœux des familles au retour des volets 2	
		-saisir « passage », par défaut, pour tous les élèves	
	Par envoi numérique ou postal	-valider la saisie -envoyer à la DSDEN des copies des volets 1 et 2 pour toutes les demandes hors collège de secteur (dérogations, orientations, privé,...), avec les pièces justificatives recueillies le cas échéant de71.affelnet6@ac-dijon.fr ou DSDEN71 – Division des Elèves Cité Administrative 24 bd Henri Dunant - BP 72512 71025 MÂCON CEDEX	
Du jeudi 28 mars au vendredi 31 mai (14h)	FERMETURE de l'Application AFFELNET ⇒ toute modification (admission, radiation,...) doit être signalée par mail à la DSDEN : de71.affelnet6@ac-dijon.fr		
A partir du vendredi 31 mai (14h)	dans AFFELNET	-consulter les affectations	
		-éditer et remettre les affectations aux familles	

Calendrier 2024 – PROCEDURES POURSUITE DE SCOLARITE (tous niveaux : Maternelle-Elémentaire-6^{ème}) DIALOGUE AVEC LES FAMILLES

Dates	Opérations à effectuer		Fait
Avant le lundi 5 février	dans ONDE	Enregistrer les dates de ce calendrier dans ONDE, via le menu : <i>Elèves</i> → <i>Passages</i> → <i>Editer des notifications de poursuite de scolarité vierges ou pré-initialisées</i>	
Entre le lundi 5 février et le vendredi 8 mars		<p><u>Commissions de circonscription</u></p> <p>En fonction des dates spécifiques et des consignes transmises par chaque circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir les dossiers des élèves pour lesquels une proposition de maintien est envisagée • établir les dossiers des élèves pour lesquels une proposition de passage anticipé a été demandée par la famille • transmettre l'ensemble des dossiers à l'IEN de circonscription 	
Avant le mardi 12 mars	dans ONDE	-éditer et remettre aux familles les notifications de poursuite de scolarité – <u>PROPOSITION</u>	
Avant le vendredi 29 mars		-recueillir les réponses des familles aux propositions de poursuite de scolarité	
Avant le vendredi 12 avril	dans ONDE	-éditer et remettre aux familles les notifications de poursuite de scolarité – <u>DECISION</u>	
Avant le vendredi 24 mai		-recueillir les réponses des familles aux décisions de poursuite de scolarité	
Avant le jeudi 30 mai		<p>Si appel de la décision de passage par les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • constitution des dossiers avec travaux d'élèves, notifications de poursuite de scolarité, courriers des familles et information sur leur présence ou non à la commission d'appel, • transmission à l'IEN de circonscription 	
Le mercredi 12 juin	Commissions départementales d'appel		
Au plus tard le jeudi 20 juin	Notification de la décision définitive de la commission d'appel aux familles par la DSDEN		